

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAS-LAURENT,
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés 66 tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Octobre 1881

Chronique générale.

M. Gambetta prévoit des manifestations
révolutionnaires dans la rue, et il menace les
émeutiers des effets de sa colère.

M. Rochefort accuse M. Gambetta de com-
ploter de fausses émeutes, afin d'avoir l'a-
vanlage de sauver la société et de rassurer
les bourgeois.

Dans les meetings populaires, on vote la
mort de M. Gambetta.

Dans les journaux radicaux, on somme le
même Gambetta de prendre le pouvoir.

Les ministres donnent leur démission et
continuent néanmoins à administrer les af-
faires publiques.

M. Grévy, surnommé le chef de l'Etat, en-
tame des négociations avec M. Gambetta,
surnommé le chef de l'opportunisme; et M.
Grévy en est pour ses frais.

On nous annonce le cabinet Gambetta; et
M. Gambetta se dérobe.

On nous parle de réviser la Constitution,
et il est probable qu'on ne révisera rien du
tout.

On nous annonce tous les dimanches la
prise de Kairouan pour le lendemain, et nos
troupes ne prennent pas Kairouan, tantôt
parce qu'il pleut, et tantôt parce que le temps
est sec.

Nous apprenons que nos pauvres soldats
sont accablés par toutes sortes de maladies,
et l'on fait des enquêtes, non pas pour leur
envoyer des médicaments, mais pour essayer de prouver
au public que les malades ne sont pas ma-
lades et que les morts ne sont pas morts.

C'est une tromperie universelle, où l'on
voit des scènes burlesques, ridicules, écœur-
rantes, et, hélas! dramatiques.

Si le pays y comprend quelque chose,

il le dira peut-être aux élections du 8 jan-
vier.

Quant à nous, nous croyons qu'il sortira
de tout cela quelque chose de terrible, et,
nous l'avouons, nous avons peur.

(Tablettes d'un Spectateur.)

C'EST LA GUERRE.

La République française qui est en mesure
d'être bien renseignée, puisque M. Gambetta
se fait remettre, quand il lui plaît, les états
et les dossiers du ministère de la guerre,
nous fait connaître le chiffre exact des trou-
pes qui ont été expédiées en Tunisie.

« Les deux principales colonnes expédi-
tionnaires de Tunisie viennent de commen-
cer leur mouvement en avant. On trouvera
plus loin, dans les dépêches de notre cor-
respondant particulier et dans les télégram-
mes officiels, des détails forts intéressants à
ce sujet. Notre correspondant à Tunis, qui
doit suivre très-probablement les opérations
de la colonne de Zaghouan, nous donne
l'effectif exact des troupes qui sont actuelle-
ment en Tunisie. Il convient d'y ajouter la
division Forgemol, qui s'est concentrée à
Tebessa et dont une brigade, commandée
par le général de La Sonjeole, vient de passer
la frontière avec la brigade de cavalerie
placée sous les ordres du général Bonie.
Cette division doit compter environ 8,000
hommes. Au total donc, nos forces, dans la
Régence, s'élèvent à 45,000 hommes. Mais si l'on tient compte des malades, des
non-valeurs des services d'administration,
d'ambulance et de transport, il y a tout lieu
de croire que le chiffre des combattants d'in-
fanterie, de cavalerie et d'artillerie pouvant
être réellement mis en ligne ne dépasse
pas 35,000 hommes disponibles. »

QUARANTE-CINQ MILLE HOMMES!

Et, officiellement, nous ne sommes pas en
guerre! Les Chambres n'ont pas été consul-
tées, quoique, d'après le texte des lois cons-
titutionnelles, l'approbation préalable du
Parlement soit rigoureusement indispensable

pour que le gouvernement puisse entrepren-
dre une guerre quelconque.

L'Empire même, qui a osé tant de choses,
n'a jamais été aussi coupable.

On se montre généralement surpris du
manque de régularité qui a caractérisé la
nomination de M. Duhamel, ancien chef de
cabinet du Président de la République,
comme percepteur à Paris.

Ainsi, voilà! M. Duhamel, avocat, abso-
lument étranger à l'administration des finan-
ces, est nommé d'emblée percepteur de 4^{me}
classe. Et, pendant ce temps, d'honnêtes et
laborieux fonctionnaires attendent depuis
des années leur avancement mérité par de
longs services.

C'est un scandale, que « l'intègre » Grévy
n'a pas refusé de contresigner.

Le poste auquel est nommé M. Duhamel
aurait un titulaire parfaitement honorable et
qui a appris par le Journal officiel la nomi-
nation de son successeur.

C'est le sous-secrétaire d'Etat aux finan-
ces qui a fait, croyons-nous, cette nomina-
tion.

L'honorable M. Wilson aurait dû, ce nous
semble, prévenir le fonctionnaire remplacé
des motifs de sa révocation.

Le ministre des finances a reçu une pro-
testation contre la nomination de M. Duha-
mel au poste de receveur particulier.

Cette protestation est signée de plusieurs
fonctionnaires du département des finances.

L'Intransigeant désapprouve en ces termes
la manifestation démagogique à laquelle la
République française faisait allusion dans
son article sur le meeting du Tivoli-Waux-
hall:

« On a beaucoup parlé d'une promenade
qui se ferait dans Paris, et dont le but serait
d'aller à l'Élysée demander la grâce de Bere-
zowski et de Nourrit.

» Nous nous intéressons autant que qui
ce soit au sort de ces deux condamnés politi-
ques; mais des renseignements, que nous
publierons si l'on nous y force, nous don-
nent à supposer qu'il y a là un coup monté
pour effrayer la population au moment de la
rentrée des Chambres, et lui faire avaler un
ministère centre gauche.

» La République française, qui joue actuel-
lement du spectre rouge, sait aussi bien que
nous à quoi s'en tenir sur l'origine des ma-
nifestations qu'elle fait sembler de redou-
ter.

» Allons! c'est complet. Il ne manquait à
la République athénienne que les blouses
blanches pour se confondre avec l'Empire.
Elle les a.

Il a été fait un très-petit nombre d'invita-
tions pour le mariage de M. Grévy.

Les sénateurs et députés n'ont reçu que
des lettres de faire part.

On dit que M. Gambetta a été gratifié
d'une lettre d'invitation; et l'on se demande
à ce sujet si M. Gambetta se résignera à as-
sister au mariage religieux.

Nous lisons dans le Télégraphe: « Les
rapports des préfets disent que l'opinion, en
province, s'inquiète des manifestations ré-
volutionnaires. »

Le même journal dit que M. Jules Simon
aurait eu plusieurs entrevues avec les prin-
cipaux sénateurs de la droite, relativement à
son interpellation.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

M. le ministre de la guerre a reçu la dé-
pêche suivante du général Japy

Tunis, 20 octobre, 9 h. 25 matin.

» Le train d'approvisionnement, parti de
Tunis le 18, est arrivé à Béja le 19, à
3 h. 20 soir. Un train parti de Guardamaou
le 18 est également arrivé à Béja le 19 à
4 h. 50 soir. Ces deux trains partent aujour-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA NUIT DANS LA GRANGE

(Suite.)

C'est les bras passés autour du cou et avec un
baiser long et silencieux que Claire donne réponse
à Régis.

— Tu me guériras, c'est entendu?

— Et toi, tu me protégeras?

— Te protéger, Claire? contre qui?

— Toujours contre ce même...

— Justin? Et qu'as-tu peur qu'il fasse?

— Est-ce qu'on sait? Tantôt je me rassure, tan-
tôt je crains. Je l'ai toujours éconduit! et je viens,
ces jours-ci, de le malmené. Tant qu'il a pu es-
pérer, il a été doucereux; mais il est violent, et
maintenant « ça me fait mal » de le sentir...

— Tu ne l'as pas revu depuis... j'espère?...

Claire regarde Régis avec une surprise mêlée
d'une légère malice:

— Déjà! s'écrie-t-elle.

— Quoi, « déjà », ma mignonne?

— Voilà déjà que tu as besoin de ton médecin?

— « Langue trompée n'est pas coupée... » Ce
n'est rien, ce n'est rien! répond Régis en souriant.

On n'arrache pas tout d'un coup une mauvaise

herbe; on ne change pas tout d'un coup une mau-
vaise habitude. Mais, sois tranquille, ça viendra;
je me raisonnerai.

— Tout de bon?

— Je t'assure.

— A la bonne heure! Parce que, si tu mettais
obstacle à mon remède, je ne pourrais pas répon-
dre de la guérison.

— Tu dis juste, ma Claironnette, juste comme
l'or, et j'ai eu joliment tort de ne pas rester tou-
jours avec une femme aussi bonne, aussi sensée
que toi!

— Bon signe que tu dises ça, mon ami! ça
prouve que tu me resteras dans l'avenir.

— Oh! que oui! Du côté des amoureux...

— Des « papillons »?

— Du côté des papillons, si tu veux, je suis
assez sûr de moi maintenant, et je crois que j'en
ferai mon affaire... je ne m'en occuperai plus.
Mais il y a un autre côté, qu'il ne faut pas oublier.

Un coup d'oeil de Claire interroge Régis.

Régis comprend l'interrogation:

— Et un côté important, ma Claire; le côté de
ta famille, devant laquelle je ne peux pas ressus-
citer tout d'un coup sans crier gare. Il faut qu'on
me veuille chez toi, qu'on m'accepte au moins...

Tu sais que parfois les revenants sont mal reçus.

— Si tu revenais seul, je ne dis pas; mais si tu
reviens sous mon patronage, tu comprends que

c'est différent. Au fond, c'est moi que ça regarde,
et, du moment que je me dirai contenté, les autres
n'auront pas le droit d'être mécontents.

— Certains souvenirs peuvent lutter contre
moi...

— Tout souvenir pénible s'efface.

— Bon! pour la suite, ça peut aller. Seulement
le difficile est de commencer.

— Que veux-tu dire?

— Que tout ira bien quand nous serons remis
ensemble; mais... pour nous y remettre?

— Nous commencerons par le commencement.

— D'accord. Mais ce commencement sera...

quoi? Je ne peux ni ne veux attendre tout bonne-
ment l'aube de ce matin, et me trouver là inexplic-
able et comme rentré par le trou de la serrure.

— Non, certes! Tu dois rentrer dignement et
demandé par moi. Julienne ne sera jamais plus
contente que de te revoir dans ces conditions;
quant aux vieux père, tu sais combien il est affec-
tueux, et ce que nous voudrions... il le voudra.

Laisse-moi un jour ou deux pour annoncer, pour
organiser l'affaire. Ensuite je t'écris un mot, et tu
viens...

— Je viens reprendre possession de ma gentille
« femmette ». Adopté! Maintenant, ma petite hos-
pitalière, voyons pour aujourd'hui. Voilà ta bou-
gie qui va finir. Il est tard...

— Ou matin.

— C'est tout un. La voix clairette de ma montre
pourrait te sonner quatre heures. Je vais retourner
à ma botte de foin, qu'il faut bien que je quitte
comme j'y suis arrivé. Il y a des jours où Catherine
se lève à cinq heures, et, tout en ne voulant pas me
dissimuler ni partir à l'instar d'un voleur sans
qu'elle me voie, je ne tiens pas à ce qu'elle me voie
trop longtemps. Je suis assez déguisé pour une mi-
nute du soir; mais le matin, s'il lui prenait envie
de causer...

— Tu fais bien; prudence est toujours bonne...

d'autant plus que Catherine est parfois babillarde.

Allons, adieu, mon Régis!... Non, au revoir?...

— Je le crois bien, au revoir, et à bientôt en-
core! Embrassons-nous, Clairette, et ouvre-moi ta
porte. Vite, vite! ah! péchère! je t'ai fait passer
une nuit blanche, et, d'ici à sept heures, tu n'as
plus guère le temps de te rattraper. Tout le jour tu
vas être fatiguée.

— Cette nuit, Régis? elle m'a reposée de bien
des chagrins, de bien des tortures, et quand j'au-
rais les yeux un peu gros ce matin, ça ne paraîtra
pas... ça ne durera pas.

— Veux-tu que je te laisse le médaillon?

— Oh! oui.

— Garde-le en gage.

— Merci!

— Tu auras déjà notre réunion en peinture.

— C'est ça! jusqu'à l'autre.

d'hui à 6 h. du matin de Béja sur Tunis et Ghardimaou. »

Dépêches de l'Agence Havas.

Medhia, 15 octobre.
(Par bateau jusqu'à Tunis.)

Les Arabes continuent à piller les environs.

Hier, le gouverneur a prévenu l'agent consulaire français que les Arabes se rassemblaient près de Medhia pour piller cette ville ainsi que le village de Becalla.

Aussitôt, les agents consulaires des diverses puissances ont envoyé, par le *Chacal*, un rapport sur cette situation critique, demandant des secours.

Dès le départ du *Chacal*, l'Asie mouillait dans les eaux de Medhia, ce qui a tranquilisé la colonie européenne.

Quelques Arabes notables assurent que Hage-Hsen-Meshi, caïd des Zlass, a été proclamé Bey par les insurgés : il serait sous les murs de Kairouan avec des forces considérables et aurait envoyé des émissaires à Tripoli, de la part de tous les chefs insurgés, pour demander au pacha turc si les Tunisiens pouvaient compter sur la prochaine intervention armée des troupes ottomanes, comme on le leur fait espérer.

Tunis, 18 octobre.

Des avis de Tripoli, venant de source certaine, constatent que 2,000 hommes de troupes turques ont quitté Tripoli pour se rendre en Crète.

On peut voir dans ce fait la preuve que le gouvernement turc a enfin compris la nécessité de renoncer à des transports coûteux et inutiles, attendu qu'après les assurances données par la France il est absurde de lui supposer des visées ambitieuses sur la Tripolitaine.

Dans une lettre adressée de Tunis au *Télégraphe*, M. Le Faure déclare que l'intendance n'est pour rien dans l'effrayante mortalité de nos troupes expéditionnaires. C'est plus haut qu'il faut faire remonter toutes les responsabilités, car ce n'est qu'après trois mois de prières et de supplications que l'intendant put obtenir du général Farre un dépôt de médicaments.

Quant à la marche sur Kairouan, tous les officiers sont unanimes à la déclarer fort dangereuse en ce sens que le nord de la Régence, dégariné de troupes, est laissé à la merci des insurgés.

L'avis général est qu'il faut envoyer immédiatement de Paris 15,000 hommes de plus.

Etranger.

On écrit de Santiago de Cuba, le 18 septembre :

« A la nouvelle que des indemnités seraient peut-être allouées par la France aux Espagnols victimes des massacres de Saïda, les Français résidant dans notre province viennent d'adresser une pétition au gouvernement de la République, en le priant de récla-

mer de nouveau de l'Espagne des indemnités et des dommages-intérêts pour les pertes qu'ils ont subies pendant la longue insurrection de Cuba.

Les pétitionnaires font remarquer avec raison que la richesse de la province de Santiago est due surtout aux efforts et au travail des Français ; et ils rappellent que, pendant près d'un siècle, c'est par ces mêmes Français que le revenu fiscal a été, pour la plus grande partie, payé au Trésor espagnol.

Le gouvernement du roi Alphonse XII ne saurait, dans cette circonstance, oublier les services rendus par nos nationaux aujourd'hui ruinés et dont les réclamations sont estimées, sur inventaire exact, à plus de 30 millions de francs.

Ajoutez que ces réclamations remontent déjà à des dates fort anciennes ; et il semble que si la France se décide à faire quelque chose pour les victimes de Saïda, à plus forte raison l'Espagne aurait-elle dû, dès longtemps, s'occuper des Français, victimes de la guerre civile qui a désolé la grande île espagnole.

Nous ne savons pas précisément ce que fera le gouvernement de la République, mais nous sommes bien sûrs qu'il ne négligera pas des intérêts si légitimes. Notre patience doit avoir un terme et nous attendons toujours. »

Depuis les arrestations faites en Irlande, l'effervescence dans la population est devenue plus grande. Des conflits ont lieu presque chaque jour entre la foule et la police. A Limerick, la police a chargé en faisant usage de ses armes, et l'on compte de nombreux blessés.

A Dublin, l'autorité a fait renforcer les défenses du château, où siège le gouvernement, et de nouvelles troupes y sont concentrées.

De plus, mardi soir, une proclamation a invité tous les citoyens paisibles à rester chez eux après le coucher du soleil, comme si la ville était en état de siège. Il faut que la situation soit bien grave pour que le lieutenant recoure à de pareilles mesures.

Les hommes de la *Land League*, de leur côté, ne restent pas inactifs. Ils viennent de transporter le siège de leur association à Liverpool, afin de se soustraire à la loi de coercition, qui n'est pas applicable en Angleterre. M. Arthur O'Connor, député de Queens' County, est parvenu à passer le détroit : sur le sol anglais, le mandat lancé contre lui ne peut pas être exécuté.

L'action de la *Land League* sera peut-être moins active, maintenant que son siège est loin de l'Irlande : c'est du moins ce qu'espère le gouvernement. Mais, par contre, elle sera plus libre, puisque les lois d'exception ne l'atteignent plus, et elle fera toujours passer dans l'île le mot d'ordre insurrectionnel.

Le gouvernement de M. Gladstone n'en a pas encore fini avec l'agitation irlandaise. Il paye à cette heure plusieurs siècles d'injustice et de persécution.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 octobre.

La Bourse est très-faible ; la Banque de France ayant été le taux de l'escompte de 4 0/0 à 3 0/0 et de 4 1/2 à 5 1/2 sur les avances, les ventes se succèdent sans relâche, mais en clôture les cours se relèvent subitement.

Le 3 0/0 reste à 84, et le 5 0/0 à 116.35.

L'Extérieure Espagnole cote 25 3/4.

L'obligation des Messageries Fluviales s'est tenue assez ferme à 288.75.

Le Crédit Foncier pivote de 1,650 à 1,670. La Compagnie Foncière de France et d'Algérie a eu un bon courant de demandes à 615 ; cette valeur atteindra le niveau des cours atteints par les titres du groupe du Crédit Foncier ; la marche de cette valeur est des plus rationnelles.

La Banque Transatlantique continue à prendre un rang important au milieu de nos bonnes sociétés, les actions sont demandées à 665.

On cote 997.50 sur les actions de la Société Française Financière avec demandes suivies sur le marché au comptant.

La Banque Nationale est à des prix trop bas pour le revenu qu'elle donne et celui qu'elle donnera quand les affaires importantes qu'elle a eu en mains verront le jour.

Reprise sensible sur la Banque de Prêts à 620.

Le Crédit Général Français s'inscrit à 830 au comptant et à 840 à terme.

Les actions de la Société Malétra vont être l'objet d'un vif mouvement, attendu que le revenu de 7 0/0 qu'elles viennent de donner attire l'attention sérieuse des capitalistes avisés.

Bon courant d'achats sur la Société Générale des Fournitures Militaires, les résolutions de l'assemblée générale d'amortir les actions au moyen d'un prélèvement sur le fonds de prévoyance et la distribution d'un acompte de 25 fr. par action, ont produit un effet excellent. On cote 505 sur l'action Alais au Rhône, l'obligation restée à 315.50 ; ces va-

leurs atteindront les cours des mêmes titres de nos grandes Compagnies.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a prescrit de n'envoyer en Tunisie aucun des jeunes officiers d'infanterie de la dernière promotion de Saint-Cyr, et de faire remplir les emplois de sous-lieutenant au corps expéditionnaire par les plus anciens de ce grade dans les régiments où les vacances se produiraient. A moins de nécessité absolue, il ne doit être envoyé en campagne que des officiers déjà rompus au métier et habitués à commander.

Le *Progrès militaire* dit que l'affectation des jeunes officiers aux détachements de l'intérieur doit être également interdite. Leur place est à la portion centrale des corps, où ils peuvent s'habituer à la vie réglementaire et acquérir dans des conditions normales la pratique de leurs nouvelles fonctions. Combien n'avons-nous pas de compagnies, d'escadrons ou de batteries détachés isolément à la garde d'une prison, dans un camp, une ville ou un fort de la frontière ? Souvent le hasard y relègue pour six mois et quelquefois plus, des sous-lieutenants ou des lieutenants en second, la veille encore à Saint-Cyr, à Saumur ou à Fontainebleau. C'est pour eux un fâcheux début, dont ils peuvent se ressentir durant toute leur carrière, puisque, contrairement au règlement, ils n'auront pu être employés pendant six mois au moins à l'instruction des jeunes soldats.

Il est nécessaire que les 1^{er}, 2^e et 3^e directions transmettent ce mois-ci aux commandants de corps d'armée des instructions pour que les élèves des Ecoles ne soient pas appelés à occuper des vacances dans les détachements et soient conservés à la portion centrale de leurs corps.

Le ministre de la guerre vient de décider que les engagements volontaires pour les troupes françaises permanentes d'Afrique (zouaves et chasseurs), seraient reçus sans limitation de nombre. On sait qu'un décret de 1878 avait limité à un chiffre déterminé par régiment le nombre des engagements que chaque corps pourrait recevoir. Ce chiffre était de quarante pour les régiments de zouaves.

Sur la demande du général Saussier, le général Japy a été autorisé par le ministre à former une compagnie franche de 200 hommes pour surveiller les environs de Tunis. Ces hommes marcheront sans sacs ; ils recevront une indemnité journalière de 0 fr. 25 c. par homme, et de 0 fr. 50 c. par sous-officier.

Le ministre vient d'autoriser le général Saussier à faire former des goums à notre solde par le colonel Allegro. On leur fournira une ration journalière de vivres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'INCIDENT DE SAUMUR.

Au moment où nous mettons sous presse, le ministère n'a encore transmis aucune décision. Ce silence prolongé laisse à penser que l'on a reconnu en haut lieu combien cet incident avait été exagéré, que la politique, y étant complètement étrangère, il n'y avait pas lieu de sévir aussi sévèrement qu'on l'avait dit d'abord.

Espérons-le, dans l'intérêt de tous.

La *Lanterne* demande la dissolution de l'École de cavalerie. C'est bien radical. Si, dans une garnison quelconque, des hommes gradés ou non manifestaient trop bruyamment leur gaieté, faudrait-il, pour cela, que le ministre licenciât toute la garnison ? Eh bien ! il n'aurait pas fini !

MORALE SANS DIEU.

Si tous les pères de famille, qu'indigne la morale sans Dieu du nouveau collège, nous communiquaient leurs impressions, les colonnes de l'*Echo* ne suffiraient pas. Voici toujours quelques pages de bon sens auxquelles MM. Renou et consorts ne répondront jamais, que... plus tard, dans le temps de... fouet. Car il ne suffit pas de nier Dieu, il faudrait

pouvoir le décrocher de là-haut. Ce qui est une autre affaire.

En attendant, ce n'est pas à M. Renou et autres que nous nous adressons. Ces messieurs, devenus nos maîtres par la grâce du « mensonge universel », jonglent avec nos écus pour faire la guerre à Dieu et au bon sens. Tant pis pour nous, sans doute, mais avant tout tant pis pour eux.

Nous parlons donc aux dupes naïves qu'ils pourraient faire. Nous crions : gare ! et au loup ! caché sous la voison municipale ; les cheveux, nous donnons aux honnêtes gens de bonnes raisons, en rappelant des principes. Après-quoi, nous sommes fait de moins notre devoir. Dieu et les conséquences abominables de la négation de Dieu feront le reste. Et il n'y aura de Dieu que ceux qui voudront bien l'être.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

Je trouve dans un petit livre déjà vieux quelques pages qui vont assez bien, ce me semble, à la question capitale que l'*Echo* traitait ces jours derniers. Voici la chose sans préambule ; vous en ferez ce que vous voudrez.

Il faut une religion à l'homme, si l'on ne veut qu'il soit pire que la bête. Celle-ci agit toujours bien, parce qu'elle agit par un instinct nécessaire et invariable. L'homme au contraire agit librement, et il est assez notoire qu'il glisse au mal avec bien plus de facilité qu'il ne s'élève au bien.

L'animal, par exemple, qui veille la nuit à notre porte, est de tous nos serviteurs le plus incorruptible, parce qu'il ne lui arrivera jamais d'examiner s'il lui serait plus avantageux de nous trahir que de nous défendre. Que l'ennemi qui rôde, à minuit, autour de notre habitation, soit un Crésus, capable de payer largement son silence, ou un soldat en guenilles, qui n'a que des coups à donner, peu importe, le chien jappera et montrera les dents.

Il n'en est pas de même du valet à qui nous avons confié la clef de notre maison. Il peut introduire l'ennemi, l'aider dans ses projets, comme aussi les faire échouer. Pour qu'il se détermine à l'un ou à l'autre, que lui faut-il ? Un motif. Il est donc d'une souveraine importance qu'il ait toujours dans son esprit un motif prépondérant de bien faire.

Or, quel sera ce motif ? — La crainte de la loi humaine ? — Pas toujours, car il pourrait raisonner ainsi : « Que de crimes impunis ! La loi est aveugle et muette, et le magistrat, qui la fait voir et parler, dort à l'heure qu'il est. Il est vrai que demain matin il s'apercevra de quelque chose. Mais je serai alors bien près de la frontière, si je n'ai déjà franchie. »

N'est-ce pas le raisonnement qui met sur la route de Belgique un trop grand nombre de caissiers ? Ce raisonnement est de tous les jours.

Or, si le criminel, menacé par tel ou tel article clair et précis du Code pénal, ne craint pas de risquer sa liberté ou sa tête, malgré la loi humaine, que sera-ce donc, à bien plus forte raison, si l'acte mauvais, auquel sa nature dévoyée le sollicite, n'a aucune sanction dans la loi humaine ?

Et tel est le cas de la plupart des infractions aux bonnes mœurs.

Non-seulement toutes les fautes purement intérieures de cette nature, qui sont l'acheminement aux autres, ne sauraient être atteintes par la justice des hommes, mais, parmi les extérieures, elle ne prévoit et ne punit que les plus monstrueuses.

Il est temps de conclure. La croyance fermée et inébranlable à l'existence de Dieu, dont l'œil continuellement ouvert sur nos pensées et nos actions, dont le bras toujours levé sur le crime, ôte tout espoir d'impunité, voilà donc le grand moyen de ranger les hommes au devoir, le moyen qui supplée à tout et que rien ne saurait suppléer.

Certains philosophes, dont l'esprit renchérit à notre époque, disant un jour chez le patriarche Ferney et voulant parler à athéisme : « Attendez, leur dit Voltaire, que j'aie fait retirer nos domestiques ; je ne veux pas être égorgé cette nuit. Si Voltaire, vieux singe sans famille, eût connu la sainteté et les joies du foyer domestique, il eût ajouté : Attendez que les enfants soient couchés, pour ne pas leur enlever la meilleure sauvegarde de leur innocence.

Et tout père de famille peut dire en pareil cas : Attendez que notre fille et mon commis se puissent nous entendre, car demain je ne répondrais plus de ma caisse, ni de ma fille.

Jean-Jacques, qui avait tant de bon sens, quand il n'était pas fou, se moque de ceux qui veulent bâtir une morale sans dogmes et sans Dieu : « Philo-sophe, dit-il, tes lois morales sont fort belles ; mais montre-m'en, de grâce, la sanction. Tu ne veux pas de la justice de Dieu, dis-moi donc ce que tu mets à la place.

Où, il faut avoir les yeux derrière la tête pour ne pas voir que les croyances religieuses sont la raison fondamentale des devoirs, et que la morale sans Dieu n'est qu'un arbre sans racines que le moindre souffle des passions emporte comme une paille... »

Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les réflexions de bon sens que j'ose vous prier d'offrir aux familles saumuroises dans votre excellent journal. Pour moi, si j'avais pu conserver jusqu'ici quelque doute sur les sentiments complètement athées de nos étonnants édiles, il ne m'est plus permis d'attendre désormais aucune hésitation. S'ils voient désormais aucune hésitation. S'ils croyaient en Dieu, si peu que rien ce qui n'est pas pourtant un grand effort de sens

(A suivre.)

F. FERTIAULT.

commun, ils ne s'exposeraient pas à sa justice en travaillant de propos délibéré, et avec notre argent, à enlever à nos jeunes filles la seule planche de salut qui reste à leurs bons moeurs, dans un siècle aussi corrompu que le nôtre.

« Agréez, je vous prie, etc. »
UN PÈRE DE FAMILLE.

Plusieurs journaux annoncent que, par décision supérieure, les facteurs devront payer désormais de leurs deniers leurs remplaçants, lorsqu'ils seront absents pour toute autre cause que pour maladie.

Or, il y a des facteurs qui ne touchent que 600 fr. par an.

Lorsqu'à l'avenir un facteur, de n'importe quelle classe, sera absent, il devra payer 3 fr. par jour au facteur auxiliaire chargé de le remplacer. En sorte que l'employé qui touche en service 600 fr. par an, soit 33 sous par jour, devra, pendant son absence, payer 3 fr. à son remplaçant, c'est-à-dire 27 sous de plus qu'il ne touche lui-même !

Théâtre de Saumur.

M. le Directeur des théâtres d'Angers et de Saumur nous informe qu'une troupe d'artistes de Paris viendra lundi prochain interpréter, sur notre scène, une véritable primeur dramatique. LÉA, tel est le titre de cette œuvre nouvelle, a obtenu ces temps derniers, à la Comédie Parisienne, un nombre respectable de représentations, organisées par l'auteur lui-même, M. Jean Malus, et le succès en a été consacré par l'unanimité de la presse, dont nous avons sous les yeux les comptes rendus plus que flatteurs. Cet ouvrage sera interprété par la plus grande partie des créateurs, ayant à leur tête M. Villery, l'ancien premier rôle du Gymnase. A cet artiste se joignent : M^{me} Meyer, fort remarquée à Paris dans le rôle principal, et M. Manin, un jeune premier doué des qualités les plus sérieuses.

Voilà plus qu'il n'en faut pour assurer le succès de cette soirée.

LE PRIX DU VIN.

On écrit de Neuville, le 17 octobre, au Journal de la Vienne :

« Nos vendanges sont terminées très-heureusement et la décuaison est faite partout ; les vins rouges, en petite quantité, sont magnifiques de couleur, et très-bons de qualité ; on peut les comparer aux 1870, ils sont même plus beaux.

« Les vins blancs en très-petite quantité chez des viticulteurs et en très-grande chez d'autres, sont aussi excellents et très-riches en alcool. A l'alambic Salleron, ils donnent de 9 à 9,8 0/0 d'alcool pur ; ils devront être très-recherchés cette année pour les coupages. On parle en ce moment de les payer 40 fr. les 270 litres nus, pris dans le cellier et au comptant, sans escompte ; mais à ce prix peu de propriétaires sont décidés à vendre, d'autant plus qu'il a été payé des vins, à l'anche, au prix de 70 fr. la barrique.

« Le prix du vin rouge varie suivant les contrées. Dans la commune de Neuville, on paie actuellement de 405 à 440 fr. les 270 litres nus, au comptant, en gare. Dans les contrées de Champigny-le-Sec, Amberre, Culon, Massognes, etc., réputées pour posséder le cépage du nom de Saintongeais, on a acheté 400 fr. et même 95 fr. Le vin est beau de couleur, mais paraît moins estimé que les vins faits avec les cépages portant les noms de rouges Jacobins, Pineau, etc.

« Les vins de Couture, de Lounouil, Avanton et de Cissé, dans le canton de Neuville, sont à des prix plus élevés, les qualités étant réputées supérieures.

« Il se fait peu d'affaires, les propriétaires ne trouvant pas les prix rémunérateurs.

« La distillerie est prête à fonctionner, si les prix descendent encore un peu. »

L'épidémie dite cocotte, qui sévit en ce moment sur les bestiaux, a le grave inconvénient de rendre souvent le lait des vaches dangereux. Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille de prendre les plus grandes précautions avant d'en donner à leurs enfants, comme aussi aux acheteurs de se tenir en garde.

Pour s'assurer si le lait est malfaisant, on n'aura qu'à verser dans une petite quantité de ce lait quelques gouttes d'al-

cali ; si l'écaille, c'est qu'il ne vaut rien ; si, au contraire, il reste liquide, il ne présente aucun danger.

Chacé. — Il y a quelques jours, une somme de 400 fr. a été prise au nommé Renault, domestique chez M. Robin, propriétaire. Le voleur a forcé la malle dans laquelle était renfermé l'argent, mais n'a pas touché au linge.

Dans les mêmes circonstances, une autre somme de 400 fr. a été dérobée au sieur Dulour, domestique chez M. Duvau, propriétaire.

On a tout lieu de supposer que c'est un seul voleur qui a opéré dans les deux endroits.

Longue. — Lundi dernier, dans la soirée, la femme Huberdeau, cultivatrice aux Feux, commune de Longue, a été trouvée pendue dans son grenier. Depuis longtemps déjà, cette femme, qui se croyait atteinte d'un mal incurable, ne jouissait pas de toutes ses facultés.

Trélazé. — Mardi dernier, vers six heures du matin, le nommé Eugène Gouénard, carrier à Trélazé, descendait dans le puits n° 3 de la carrière de l'Hermitage, où il travaillait. Il avait déjà franchi plusieurs échelles. Malgré les conseils de ses camarades, il voulut continuer, bien que le puits ne fût pas encore éclairé. En voulant mettre le pied sur une nouvelle échelle, il fit un faux pas et tomba d'une hauteur de 90 pieds dans le fond du puits. On descendit pour lui porter secours, mais la mort avait été instantanée.

Gouénard était âgé de 45 ans ; il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

(Étoile.)

TOURS.

Lundi dernier, au moment où un train express se trouvait à une petite distance de la station de Vernou, se dirigeant vers Tours, une pierre a été lancée contre une des vitres d'un wagon, qui a été brisée. Les personnes qui se trouvaient dans ce wagon n'ont pas été blessées.

L'auteur de ce méfait est encore inconnu. (Journal d'Indre-et-Loire.)

C'est au château de Chenonceaux, nous dit-on, que seront célébrées les fêtes du mariage de M^{me} Grévy avec M. Wilson. (Id.)

LES DÉBITS DE BOISSONS.

A propos des ivrognes (l'homme et la femme), dont nous avons parlé avant-hier d'après le Journal d'Indre-et-Loire, la même feuille a reçu d'un de ses lecteurs les réflexions suivantes :

« ... Vous avez raison de relever ces sortes de contraventions toutes les fois que l'occasion s'en présente.

« Mais ne conviendrait-il pas aussi de signaler l'étrange inconséquence en cette matière de nos législateurs et gouvernants ?

« Sous l'Empire, on avait été frappé des abus auxquels donnait lieu la multiplication des débits de boissons, et il était défendu d'en ouvrir sans une autorisation préalable de l'administration qui ne l'accordait qu'à certaines conditions de moralité chez le postulant, et en prenant en considération le nombre des débits existants dans la localité, leur proximité, leur situation et leur proportion avec la population. On offrait ainsi moins de tentations et de facilité aux ivrognes, et ces précautions se trouvèrent en accord logique avec la loi qui plus tard vint punir les ivrognes.

« Mais, depuis, qu'a-t-on fait ? Sous prétexte que la loi qui défendait l'ouverture des débits sans autorisation, attentait à la liberté, on l'a abolie et l'on a proclamé pour chacun le droit d'ouvrir un débit de vin et liqueurs quand et où bon lui semblerait.

« C'est pourquoi les débits se sont aussitôt multipliés dans les campagnes, comme dans les villes, et vous pouvez, par exemple, sans regarder ailleurs qu'à Tours, voir semés par les rues des cafés, des cabarets, des comptoirs, des buvettes, des débits enfin, ouverts sous toutes sortes de dénominations.

« Leurs enseignes, leur étalage, la vue de leur intérieur provoquent à chaque pas le travailleur ou l'oisif qui passe. S'il

céde à la tentation, s'il y va dépenser son salaire ou l'argent destiné à acheter du pain à sa famille, et s'il en sort ivre, la police est là pour le traduire devant des juges qui le condamneront à l'amende, voire à la prison, parce qu'il n'aura pas su résister aux provocations organisées avec permission et protection de la loi sur son passage.

« Il faut convenir qu'une pareille législation donne une singulière idée de la logique de ceux qui l'ont faite ! »

NANTES.

L'Espérance du Peuple rend compte en ces termes des scènes très-graves qui ont marqué lundi l'ouverture des opérations du conseil de révision des soutiens de famille dans la Loire-Inférieure :

« Les cinq membres qui faisaient partie du même conseil, l'année dernière, ont réclamé contre une erreur commise au conseil de révision de Carquefou ; ils ont déclaré que le jeune Blandin, qui sans enquête et sur la demande d'un de leurs collègues, M. Van Iseghem, avait été privé de sa qualité de soutien de famille et envoyé dans un régiment en Afrique, n'avait jamais cessé d'être l'unique et indispensable appui d'un grand-père octogénaire et de parents infirmes et malades.

« Le conseiller de préfecture a répondu qu'en l'absence du préfet et du secrétaire-général il ne pouvait exprimer une opinion, mais qu'il saisirait M. Herbette de l'affaire aussitôt son retour à Nantes, c'est-à-dire après la clôture des opérations du conseil.

« M. Boucher d'Archis a sommé ensuite le président de mettre sous les yeux du conseil un dossier qu'il a adressé par lettre chargée, le 12 de ce mois, à M. le préfet.

« Le conseiller de préfecture a opposé d'abord un silence prudent à cette réclamation ; mais, forcé dans ses derniers retranchements, il a fini par avouer que M. Herbette et le maire de Mauves ne consentiraient pas à se dessaisir des pièces du sieur Coquet, parce qu'ils voulaient l'empêcher de rester dans ses foyers comme soutien de famille.

« Un huissier sera envoyé à la préfecture, et nous espérons que les honorables conseillers généraux qui ont accepté l'honneur de défendre nos intérêts n'hésiteront pas à tenter une action en détournement de pièces à M. le préfet de la Loire-Inférieure. »

DÉPARTS DE TROUPES.

On mande de Mamers (Sarthe) :

« Notre nouveau régiment, le 145^e, vient d'être appelé à fournir son contingent pour la guerre d'Afrique. Un bataillon est parti lundi.

« Le 2^e bataillon du 147^e, en garnison à La Flèche, part aussi.

« En présence des privations endurées là-bas par nos soldats, bien des personnes se demandent si l'on ne pourrait pas ouvrir des souscriptions en leur faveur, surtout au profit des malades et des blessés. »

La garnison de Domfront (Orne) apporte aussi son contingent de troupes pour la Tunisie.

Le 2^e bataillon du 130^e de ligne, en garnison dans cette ville, a reçu, jeudi dernier, son ordre de départ pour la Tunisie et il s'est mis en route dès le lendemain pour Mayenne, où il doit compléter son effectif.

Le 2^e bataillon du 147^e, qui était venu au Mans pour se compléter, est parti mardi matin, à onze heures, pour la Tunisie.

Tribunaux.

Le 24 août dernier, M. le baron d'Oiron, maire de Journet (Vienne), procédait aux opérations du scrutin, lorsqu'on vint le prévenir qu'une dispute sérieuse s'était élevée entre des gens du bourg et des ouvriers terrassiers, employés au chemin de fer en construction.

M. d'Oiron, ceint de son écharpe, s'avança alors au milieu des combattants, et sans l'énergie dont il a fait preuve en cette circonstance, on eût sans doute eu à déplorer un plus grand malheur.

Un des ouvriers du chemin de fer, Godot, dit Roquelaur, s'étant approché de M.

le maire, lui donna un violent coup de bâton.

Fort heureusement, M. d'Oiron avait eu le temps de porter le bras en avant et de parer le coup ; néanmoins, une forte contusion a été constatée sur le bras de l'honorable officier municipal, ainsi qu'une égratignure à la figure.

Godot, aujourd'hui en fuite, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Montmorillon à 4 an et 4 jour de prison et aux frais.

BOURSE DE PARIS

DU 20 OCTOBRE 1884.

Rente 3 0/0	83 75
Rente 3 0/0 amortissable	84 75
3 0/0 amortissable (nouveau)	83 80
Rente 4 1/2	112 »
Rente 5 0/0	116 05

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 24 octobre 1884.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

Les Artistes de la Comédie Parisienne

LÉA

Pièce nouvelle en 5 actes, de M. Jean MALUS.

Presque tous les artistes sont créateurs des rôles.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, épuisées ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BISSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Grands Magasins de Nouveautés AUX FABRIQUES DE FRANCE

Ancienne Maison B. GABORIT

MEXME FRÈRES, SRS

Rue Saint-Jean, 6, SAUMUR Rue Saint-Jean, 6

A partir du Samedi 22 Octobre

MISE EN VENTE

Des Nouveautés de la Saison

NOUVELLE ORGANISATION A TOUS LES COMPTOIRS

GRAND ASSORTIMENT DE FANTAISIES pour Robes, Lainages deuil et demi-deuil, DRAPERIES pour dames et pour hommes, COUVERTURES et COUVRE-PIEDS, AMEUBLEMENT, TOILE, ROUENNERIE, CHEMISES confectionnées et sur mesure, PARAPLUIES, etc.

PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

Quantité de Coupons DRAPERIE et LAINAGE, provenant encore des Assortiments de M. B. GABORIT, seront mis en vente à des prix surprenants de BON MARCHÉ.

UN LOT CHALES ANCIENS VENDUS DEPUIS 1 fr. 75

Etude de M. GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Au Pont-Foucharé,

Avec enclos affrûlé et pièce d'eau.

S'adresser à M. BOURNILLLET ou à M. GAUTHIER (635)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Foucharé, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot,

Composée de MAISON DE MAÎTRE, clos de vigne bien affrûlé, beau jardin, vastes servitudes.

S'adresser à M. PINOT, notaire la propriété. (647)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

Propriété

DE

GRANGE-COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans,

Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire, ou à M. LORRAIN-HÜBLOT. (573)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT

Rue de la Tonnelie, 19.

S'adresser même numéro.

A VENDRE

UNE JUMENT BAÏ, pur sang, de cinq ans.

Voir origine chez M. RAIMBAULT, maréchal-ferrant, à Saumur. (666)

M. JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.

Bons appointements.

A VENDRE

Quantité de futaies vides, demi-muids, pipes, chaudières en chêne.

S'adresser à M. A. MORICQ, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

La MAISON DUTBIL demande un employé pour la mercerie.

2 FR. PAR AN 18^e ANNÉE LE MONITEUR 2 FR. PAR AN

MONITEUR
DES
TIRAGES FINANCIERS

PROPRIÉTÉ & ORGANE
DU
Crédit Général Français
SOCIÉTÉ ANONIME
Capital : 120 millions

JOURNAL FINANCIER
Paraissant 2 fois par semaine
Le Jeudi et le Dimanche

Le développement des affaires financières a pris depuis quelques années de telles proportions, qu'il est impossible à un journal financier hebdomadaire de donner à ses lecteurs, en temps opportun, tous les renseignements qui lui sont utiles.

Le **Moniteur des Tirages financiers** est le recueil le plus important, et le plus complet. Il paraît deux fois par semaine, et contient seize pages de texte.

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la liste de tous les tirages, la cote complète de toutes les valeurs, et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

PRIME GRATUITE
Donnée chaque année à tous les abonnés :

LE
CALENDRIER Manuel du Capitaliste

Guide indispensable aux Porteurs d'Actions et d'Obligations
Volume de 200 pages de texte

LISTES DES ANCIENS TIRAGES
Et des Lots non réclamés

ON S'ABONNE.
Pour 2 francs par an
AU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
48, rue La Pérolière, à Paris

Ou à la succursale, à Angers,
37, rue des Lices.

1 FRANC PAR AN 150,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur
DES
Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Gauserie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne : Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 47, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

HUITRES

La Maison GUY-ROBIN, place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur, prévient le public qu'on trouvera, tous les jours, dans ses magasins, un grand assortiment d'huitres fraîches, vertes, de Marennes, et blanches, des Sables.

Depuis 2 fr. 50 le cent.

BONNET-GIBAUDAN
Cité Purrey, BORDEAUX

Vins & Liqueurs de Bordeaux

CONSERVES ALIMENTAIRES
des 1^{res} Marques françaises et anglaises

Envoi de Prix-Courants et
réponse à toute lettre affranchie.

On demande des Représentants avec bonne références.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN CHÊNE SCULPTÉ

SPECIALITÉ DE SALLE A MANGER

Exécution sur plans et croquis.

H. HARDY

A la Levée-Neuve (Croix-Verte)

SAUMUR
On demande un apprenti.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. Repassage à sec. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODET.